

## **CONSEIL DE QUARTIER**

### **RÉUNION-PÈRE LACHAISE**

Compte-rendu de la réunion  
mensuelle

du 1er octobre 2024

salle Lucien-Leuwen

Début à 19: 05 fin à 21: 00

Ont participé à la réunion :

Conseillers de quartier : Sophie ACCAOUI, Damien CARMONA, Frédéric CIUSANCE, François HEN, Béatrice LE QUÉRÉ, Jacqueline MAGNIER, Deolinda RIBEIRO.

Représentants de la Mairie : Ciara HAMILTON

Habitants et associations : Thierry BARRÉ, Emmanuelle CHARLES, Basile GROSDIDIER (collectif pour le plan de circulation), Philippe LEMELOT, Margaux MORAND, Alessandro ZANUSO (collectif pour le plan de circulation).

Excusés : Maria Lucia CASTRILLO

Présidente de séance : Sophie ACCAOUI

Rédactrice : Jacqueline MAGNIER

Relecteurs : François HEN

Tour de table pour que chacun se présente avant d'aborder l'ODJ

### **1. CQ R-PL et PDL : RÉPONSES DU PDL AUX QUESTIONS DE SEPTEMBRE**

Ciara Hamilton, nouvelle coordinatrice des conseils de quartier au sein du Pôle de Démocratie Locale (PDL), a envoyé par mail des réponses aux questions posées lors de la dernière réunion mensuelle dont la teneur est la suivante .:

### **Réponse concernant la demande faite par le CQ R-PL d'une réunion plénière avec les élus et les habitants du quartier :**

Ciara Hamilton informe le CQ que demande a été faite auprès du Maire et des élus. Une date est en attente d'ici la fin de l'année. Le CQ R-PL réitère sa demande et précise que l'organisation de cette réunion doit se faire conjointement avec la Mairie tant sur le contenu (points de l'ODJ. à discuter) que sur le plan matériel (lieu à définir, accueil, communication, etc...).

### **Réponse concernant le Club thérapeutique Bouffadou 93 rue des Vignoles**

Rappel : ce club thérapeutique doit évacuer ses locaux en mars 2025 pour être transféré rue des Tourelles, dans un lieu qui ne lui convient pas car trop exigü et nécessitant une compression de personnel.

Le PDL propose d'inviter les personnes chargées des questions de santé à une réunion en novembre prochain pour faire un point sur la situation. Novembre car la Mairie sera en mesure d'apporter plus amples informations sur le sujet à ce moment-là.

### **Réponse concernant la Dark kitchen 3 bis rue Planchat :**

La Ville de Paris et la mairie du 20ème sont pleinement mobilisées en raison des impacts négatifs des dark kitchen (sociaux, environnementaux, sanitaires, etc) et les nuisances qu'elles entraînent. Le décret sur le sujet a bien été publié, ce qui permet aux PLU d'intégrer la notion de dark kitchen et d'interdire leur installation, comme l'a d'ailleurs prévu le nouveau PLU parisien. Il est donc certain que les dark kitchen installées après son entrée en vigueur seront illégales. Pour celles installées avant, nos possibilités d'action restent incertaines.

Concernant le 3 bis rue Planchat : La DU a bien fait passer un contrôleur en mai 2023 mais n'a constaté aucune activité, sans doute plutôt nocturne. La société a été convoquée par le contrôleur. Les derniers échanges datent de janvier 2024.

Contrôle du 29/07/2024 : ni table, ni chaise, un espace client et comptoir pour commander

La DU est en train d'étudier le fondement juridique pour engager une action à l'encontre de l'enseigne.

Côté habitants, plusieurs possibilités d'action :

- Regarder ce qui est écrit dans le règlement de copropriété, car certaines ont prévu à l'avance l'interdiction d'activités similaires et peuvent permettre d'engager un contentieux

- Etudier la possibilité d'un contentieux porté par la copropriété sur la base des nuisances et du préjudice subis

- Saisir le Bureau d'Action contre les Nuisances Professionnelles de la Ville de Paris (cela ne peut être fait que par un particulier) par email ([nuisances-pro@paris.fr](mailto:nuisances-pro@paris.fr)) avec transmission du document en pièce-jointe ou par voie postale à l'adresse : Ville de Paris à savoir le Bureau d'actions contre les nuisances professionnelles, la Sous-direction des divisions d'appui - Division de l'expertise, la Direction de la police municipale et de la prévention (5, rue de Lobau - 75004 PARIS).

### **Réponse concernant l'autorisation de terrasse de la Choppe, café sur la place de la Réunion**

Les autorisations de terrasses sont délivrées sur accord de la Préfecture de Police, de la direction de l'urbanisme et des mairies, dans le respect des règles fixées par le Règlement des Terrasses et Etalages. Présentation des règles générales sur les terrasses estivales :

<https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-les-terrasses-estivales-17865>

L'autorisation de terrasse doit être affichée en vitrine du commerce. Vous pouvez aussi vérifier l'existence d'une autorisation de terrasse en suivant ce lien :

<https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/EtalagesTerrasses/>

En cas de non-respect des autorisations par un commerçant, la procédure est la suivante :

- Tenter une conciliation avec le commerçant
- Effectuer un signalement sur l'application "Dans ma rue"
- Appeler la police municipale pour constat de la nuisance au 3975
- Dépôt de plainte devant la police nationale
- Dépôt de plainte devant le BANP (bureau d'action contre les nuisances professionnelles de la Ville de Paris)

o par courriel [nuisances-pro@paris.fr](mailto:nuisances-pro@paris.fr)

o ou par Courrier :

Ville de Paris, Bureau d'actions contre les nuisances professionnelles, Sous-direction des divisions d'appui - Division de l'expertise, Direction de la police municipale et de la prévention  
5, rue de Lobau - 75004 PARIS

Les mairies d'arrondissement ne disposent pas de pouvoirs de police et ne peuvent par conséquent pas intervenir sur signalement d'un habitant. Il est nécessaire de saisir les pouvoirs de police, seuls habilités à procéder à un contrôle et, si besoin, à prononcer une sanction.

## **2- DEMANDES DES HABITANTS CONCERNANT LE PLAN DE CIRCULATION**

Basile Grosdidier demande que la Mairie fasse part aux habitants du quartier d'un calendrier prévisionnel d'achèvement des modifications du plan de circulation. Les travaux en cours provoquent certaines nuisances sonores et rendent certains endroits plus dangereux, notamment le carrefour rue de la Réunion/rue des Vignoles (rencontre de deux axes de dégagement vers la Porte de Bagnolet depuis le BD de Charonne via la rue Alexandre Dumas ou la rue des Vignoles). Est évoqué à nouveau la vitesse excessive de certains véhicules empruntant la rue de Fontarabie pour rejoindre la rue de Bagnolet depuis la rue des Pyrénées via la rue de Fontarabie, la rue de la Réunion et la rue des Orteaux.

## **3. ACTIONS DU CQ ET PROJETS.**

### **. Rappel des participations financières du CQ R-PL à plusieurs festivités du quartier :**

- Nocturbaines en juin : animations de rue annuelles qui ont lieu en juin
- Course des Triporteurs en septembre : participation à leur exposition
- Fête des griots organisée comme chaque année en septembre par l'association Benkadi

- Cinéma en plein air dans le Jardin Casque d'Or fin juin

#### **. Bacs PMR dans le Jardin partagé des Haies**

Rappel : le CQ R-PL a financé la restauration de deux bacs PMR dans ce jardin, restauration non satisfaisante effectuée par l'association Extra muros. Une réunion avec la société, le CQ R-PL et un responsable du jardin partagé a été demandée.

#### **. Demandes et projets du CQ**

- Réfections des bancs cassés place de la Réunion
- Restauration de la Fontaine de la place de la Réunion : peinture et remise en eau
- Mise en place de racks pour garer les vélos place Marc-Bloch
- Création d'un terrain de pétanque place de la Réunion, sur le côté du collège Matisse.
- Déplacement des toilettes installées à l'angle de la rue Alexandre Dumas et la rue Vitreuse

#### **4. BUDGET**

Les comptes du CQ doivent être clos le 31 octobre. Le budget de fonctionnement est d'ores et déjà clos car tout a été dépensé. En revanche, le budget d'investissement n'a pas été utilisé, la restauration des bacs PMR ayant été imputée par erreur sur le budget de fonctionnement et non sur le budget d'investissement du CQ.

Ciara Hamilton précise qu'en janvier, une réunion aura lieu en Mairie pour redéfinir très précisément ce qui entre dans un budget de fonctionnement et ce qui entre dans un budget d'investissement.

Par ailleurs, le Calicot et le Kakemono, commandés en juin sur proposition de la Mairie et financés sur le budget du CQ R-PL, n'ont pas été livrés. Le CQ demande ce qu'il en est. Ciara Hamilton s'enquiert de la question.

### **PROCHAINE RÉUNION MENSUELLE**

**Mardi 5 novembre 2024 19 :00 salle Lucien Leuwen**